

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 06 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GEORGES Rémy, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Madame Véronique DEBESSAT, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Cécile LANA avait donné procuration à Madame Evelyne SASSETTI, Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Madame Nadia DORE.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de modifier l'ordre du jour en commençant la séance par la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire d'une part et d'ajouter une motion contre la fermeture d'une classe de 4^{ème} au collège Langevin Wallon. Les membres du Conseil Municipal approuvent ces modifications à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 13 décembre 2022.

Le compte rendu est approuvé à 22 voix pour et 4 abstentions.

01. Finances – Rapport d'orientation budgétaire 2023

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil Municipal, précédant l'examen du budget.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Monsieur Hervé LAHEURTE débute la présentation du rapport d'orientation budgétaire avec un point sur les finances locales puis sur la gestion et la structure de la dette et enfin les orientations budgétaires 2023.

Le coût de l'énergie pèse sur le fonctionnement malgré le dispositif d'amortisseur et les baisses prévues. La hausse prévisionnelle de l'électricité s'élève à 155 000 euros. Le prix du gaz s'élèverait quant à lui à 360KF.

En parallèle, le niveau d'endettement de la commune diminue et la capacité de désendettement de la commune atteint 3.4 ans.

Les orientations budgétaires pour l'année 2023 sont :

- Diminution des coûts de fonctionnement (travaux engendrant des baisses de consommation énergétique)
- Diminution des coûts d'entretien
- Opportunité de subventionnement
- Sécurisation (travaux rue du rendez-vous)
- Entretien du patrimoine communal
- Opportunité développement de la ville (petite ville de demain)

A la suite des échanges, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce débat.

02. Finances – Comptes Administratifs 2022

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées dans l'année.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les comptes administratifs sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Les membres du Conseil Municipal adoptent les comptes administratifs 2022 à l'unanimité.

03. Finances – Compte de gestion 2022

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées dans l'année. Le trésorier établit chaque année un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après explication les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2022.

04. Finances – Affectation des résultats 2022

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les affectations des résultats de l'exercice 2022 sont soumises au vote du Conseil Municipal. Les affectations délibérées seront ensuite intégrées au budget primitif.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal affectent les résultats du budget commune et jeunesse à l'unanimité.

05. Urbanisme - Acquisition d'un bien immobilier

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir le bien situé 1 rue de la Filature, cadastré AH 193, pour un montant de 97 000 euros FAI.

Cette acquisition s'inscrit dans la complémentarité des projets développés dans le cadre du programme Petites villes de demain en faveur de l'attractivité du territoire.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici d'une opportunité d'étudier un projet structurant pour le territoire.

Après explications, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AH 193 à l'unanimité.

06. Ressources Humaines – Bons d'achats des agents en fin d'année

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à donner en fin d'année à chaque agent un bon d'achat d'une valeur de 30 euros à valoir chez les commerçants partenaires.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à donner un bon d'achat d'une valeur de 30 euros à valoir chez les commerçants adhérents à « La Passerelle ».

07. ONF – Coupes de bois 2023

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la proposition de coupes de bois formulée par ONF pour l'année 2023.

Après explications de Monsieur Paul BRANDMEYER les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la proposition de coupes de bois formulée par ONF à l'unanimité.

08. Marchés publics – Renouvellement adhésion au marché groupé d'électricité 2024-2026

La commune est adhérente au marché groupé d'électricité avec la Métropole du Grand Nancy. Le contrat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Aussi la Métropole sollicite la commune afin qu'elle puisse lancer la procédure de consultation des entreprises.

Après explications, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la commune à la consultation organisée par la Métropole du Grand Nancy à l'unanimité.

09. PETR – Adhésion au Contrat d'Objectif Territorial

Un COT EnR est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. C'est un programme de développement des EnR à l'échelle d'un territoire intercommunal. Sur le territoire, il est porté par le PETR.

Véritable partenariat, le Contrat de développement territorial des EnR permet :

- à l'opérateur territorial, porteur du contrat, de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ;
- d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux ;
- d'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire.

Le dispositif présente un fort intérêt pour les élus qui y voient un outil permettant de s'adapter aux problématiques de leur territoire (ses forces, ses faiblesses) pour mobiliser les acteurs (collectivités, entreprises, bailleurs, etc.) outil très opérationnel dans la concrétisation d'un Plan climat air énergie territorial et engager ainsi l'indispensable transition énergétique.

A l'échelle du territoire de la CC3M, la possibilité est offerte aux bourgs centres d'adhérer individuellement, aussi Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à adhérer au COT EnR avec le PETR du Lunévillois.

Monsieur le maire précise que la commune de Damelevières a souhaité également adhérer au COT avec le PETR.

Après explications, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à adhérer au COT EnR avec le PETR du Lunévillois.

10. Finances – Vente varilums

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à vendre 3 varilums à la commune de Damelevières pour un montant de 1 500 euros HT, pose comprise.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à vendre les 3 varilums d'occasion à la commune de Damelevières pour un montant total de 1 500 euros HT à l'unanimité.

11. Finances – Demandes de subventions

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser les subventions suivantes :

- 500 euros au Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la participation d'une classe au programme classes olympiques ;

- 100 euros à la MFR Saint Dié/La Porte Alsace pour un élève dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes domiciliés sur la commune ;
- 50 euros par élève (soit 250€) pour la participation au voyage scolaire organisé par le collège Langevin Wallon à Paris. 5 élèves pour la classe de SEGPA.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions demandées.

12. Finances – Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'isolation de l'école Jean Jaurès. Le montant des travaux s'élève à 56 424,48 euros HT. Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le maire à faire solliciter une aide au titre de la DETR pour la réalisation d'économies d'énergie.

13. Comité des Fêtes – Constitution de partie civile

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la constitution de partie civile de la commune dans l'affaire qui sera examinée en première instance le 21 mars 2023 pour laquelle une plainte avait été déposée auprès de Monsieur le Procureur de la République le 14 mars 2022. Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le maire à se constituer partie civile pour la commune.

14. Collège – Motion pour le maintien des moyens

Monsieur le Maire est alerté par les représentants des enseignants du collège Langevin Wallon que le Rectorat envisage de fermer une classe de 4^{ème} générale et de réduire les heures supplémentaires dédiées à l'accompagnement des élèves en section SEGPA. Cette diminution des moyens annoncée remettrait en cause l'inclusion des élèves de cette section spécialisée au sein du collège.

Face à cette décision du Rectorat, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'adopter une motion pour défendre la stabilisation des moyens existants à savoir le maintien d'une classe de 4^{ème} d'une part et la garantie du respect de l'inclusivité des élèves de SEGPA d'autre part.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la motion proposée par Monsieur le Maire.

15. Informations et questions diverses

➤ **Information :**

CC3M : renonciation à certaines activités d'intérêt intercommunal qui ne sont pas obligatoires.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que dès que possible une proposition de reprendre la gestion municipale du gymnase sera faite à l'EPCI. L'objectif est de créer un syndicat intercommunal avec Damelevières et proposer à Mont sur Meurthe, Barbonville, Charmois et Vigneulles d'intégrer ce syndicat et de bénéficier de cette infrastructure.

➤ **Animations :**

- CCAS : remerciements aux élus qui ont participé au repas des aînés,
- 12/04 : sortie au musée des sources d'Hercule à Deneuvre en partenariat avec les accueils périscolaires,
- 14/06 : voyage des aînés à Abreschviller,
- 10/03 : représentation théâtrale à 20h à la MFC
- 18/03 : Festizik organisé par ATC.
- 19/03 : manifestation patriotique
- 01/04 : nettoyage de printemps pour sa 3ème édition.

Remerciements aux participants des Boucles du HDP (élus et services mairie) ainsi que les associations « O Rdv des Voisins » et « les Baskets Solidaires ».

- 19/03 et 16/04: A vos baskets
- Tous les mercredis après-midi : séances de sport bien être.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 46
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET